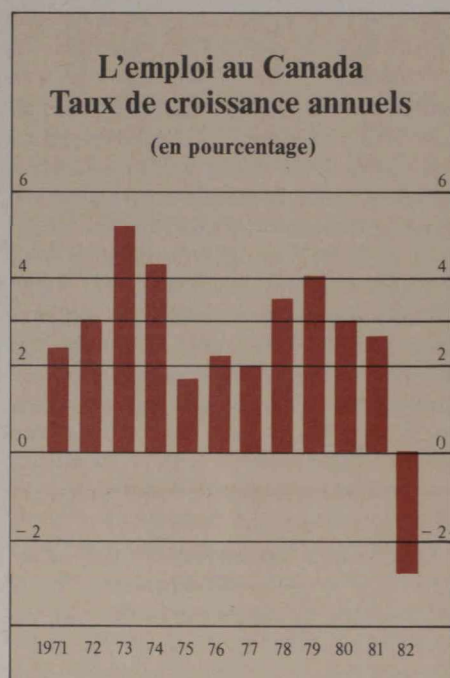


La crise de l'emploi

Un phénomène encore mal connu : le chômage de longue durée.



Dans l'ensemble des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économique, le cap des trente millions de chômeurs a été franchi au cours du deuxième semestre de 1982. Sauf au Japon, la situation de l'emploi s'est encore détériorée dans tous les pays de cette zone.

Au Canada, le taux de chômage des cinq dernières années a toujours été supérieur à 7,5 % (1). Après un recul en 1980, il a rapidement augmenté dans les derniers mois de 1981 et en 1982. A la fin de l'année dernière, il atteignait 12,5 %. Les provinces canadiennes les plus touchées par la montée du chômage ont été les plus riches et les plus industrielles, l'Ontario et l'Alberta - l'Ontario a perdu 221 000 emplois en 1982, soit presque la moitié des emplois perdus dans tout le Canada - mais c'est toujours dans les provinces de l'Atlantique que le taux de chômage est le plus élevé en valeur absolue et dans les provinces de l'ouest qu'il est le plus bas (2). Aucun groupe démographique n'a échappé aux effets de la crise économique. Cependant, les jeunes ont été particulièrement touchés, puisque le taux de chômage désaisonnalisé dépassait 20 %, en 1982, chez les actifs de quinze à vingt ans.

La "concentration" du chômage

Le Conseil économique du Canada fait ressortir dans une étude récente l'importance de la "concentration" du chômage, facteur que les statistiques tendent à sous-évaluer, si l'on veut obtenir une vue exacte de la nature du phénomène (3). Les chiffres indiquent qu'en moyenne le chômage est de courte durée (2,2 mois en 1980), mais le Conseil

économique observe qu'il reste possible qu'il soit concentré pour une large part dans des périodes longues et il établit que ce sont les personnes qui subissent des périodes de chômage prolongées qui contribuent le plus au chômage global. Si, en effet, 4,9 % des périodes de chômage dépassaient six mois en 1980, ces périodes comptaient pour 20,6 % de l'ensemble du chômage et, plus révélateur encore, les séjours en chômage de plus de trois mois, bien que ne représentant la même année que 16,4 % de tous les séjours en chômage, comptaient pour 45 % de l'ensemble du chômage.

Cette concentration ne tiendrait-elle pas à l'hétérogénéité des demandeurs d'emploi ? Le comportement des travailleurs peut varier selon diverses caractéristiques, démographiques par exemple. On constate néanmoins une concentration significative du chômage dans les séjours de longue durée pour chacune des catégories démographiques. En fait, lorsqu'on tient compte d'autres caractéristiques des demandeurs d'emploi, on découvre toujours une concentration disproportionnée du chômage dans les longues périodes. Ce résultat peut s'expliquer par le fait que, indépendamment de tout autre facteur, les chances de trouver un emploi diminuent à mesure que croît la durée du chômage, de sorte que les personnes qui sont sans emploi depuis longtemps semblent, plus que les autres demandeurs d'emploi, prisonnières du cercle vicieux du chômage. On peut, semble-t-il, conclure qu'un groupe assez limité de personnes sans emploi supporte une part très lourde du fardeau du chômage.

Après avoir montré que les périodes de chômage de longue durée jouent au Canada un rôle important dans la détermination du chômage total et du taux de chômage, le Conseil économique met en évidence la liaison entre l'importance des séjours en chômage de longue durée et l'état de la demande dans l'économie : la durée du chômage, en particulier quand elle dépasse trois mois, est un indicateur fiable de la rareté des emplois. En effet, la première conséquence d'une

1. Le taux de chômage a presque toujours été inférieur à 5,5 % au cours des années soixante.

2. Provinces de l'Atlantique : Terre-Neuve, Ile-du-Prince-Édouard, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse. Provinces de l'Ouest : Prairies (Alberta, Saskatchewan, Manitoba) et Colombie-Britannique.

3. Pénuries et Carences : travailleurs qualifiés et emplois durant les années 80 ; 142 pages, Ottawa 1982.